

S o m m a i r e

Peste des petits ruminants en Israël	99
Clavelée en Grèce	100
Maladie de Newcastle en Tchèque (Rép.)	101
Intoxication par <i>Simaruba amara</i> en Argentine : chez des équidés (rapport de suivi)	101

PESTE DES PETITS RUMINANTS EN ISRAËL

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'un courrier électronique reçu le 13 juillet 1998 du Professeur A. Shimshony, directeur des Services vétérinaires et de la santé animale, ministère de l'agriculture, Beit Dagan :

Nature du diagnostic : clinique, nécropsique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 6 juillet 1998.

Date présumée de l'infection primaire : 3 juillet 1998.

Localisation	Nombre de foyers
district de Jérusalem	1

Description de l'effectif atteint : chèvres, agneaux et chevreaux dans un zoo pour enfants.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèces	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
ovi	7	0	0	0	0
cap	22	17	2	15	0

Diagnostic :

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic** : Institut vétérinaire Kimron, Beit Dagan.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées** : AGID (immunodiffusion en gélose) et PCR (réaction en chaîne par la polymérase).

Epidémiologie :

- A. Source de l'agent / origine de l'infection** : recherches en cours.
- C. Autres renseignements épidémiologiques** : la petite taille et l'isolement des locaux ont rendu facile la mise en place d'une quarantaine pour une longue période. De ce fait, les 12 animaux non atteints n'ont pas été détruits.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- restriction des déplacements à l'intérieur du pays ;
- abattage sanitaire partiel ;
- vaccination.

*
* *

CLAVELEE EN GRECE

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 16 juillet du Docteur N. Meravoglou, directeur général des Services vétérinaires, ministère de l'agriculture, Athènes :

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 4 juillet 1998.

Date présumée de l'infection primaire : 20 juillet 1998.

<i>Localisation</i>	<i>Nombre de foyers</i>
Inoi, département de l'Evros	1

Description de l'effectif atteint : le troupeau a été constitué en avril 1998 avec des animaux originaires de différents troupeaux du département de l'Evros. Depuis cette date, aucun animal n'est sorti de l'établissement et aucun animal n'y a été introduit.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

<i>espèces</i>	<i>sensibles</i>	<i>cas</i>	<i>morts</i>	<i>détruits</i>	<i>abattus</i>
o/c*	182	182	0

* 140 moutons, 18 chèvres, 11 agneaux, 13 chevreaux.

Diagnostic :

La suspicion a été soulevée le 4 juillet 1998 sur la base de signes cliniques (fièvre, inappétence, éruptions cutanées, nodules sous-cutanés).

Le diagnostic préliminaire de laboratoire, obtenu le 13 juillet par AGID (épreuve d'immunodiffusion en gélose), a été confirmé par séroneutralisation le 15 juillet 1998. Tous les caprins ont donné des résultats négatifs à la séroneutralisation.

Epidémiologie :

L'origine exacte de la maladie et le mode de transmission de l'infection restent inconnus ; les investigations sont toujours en cours.

Les troupeaux d'origine des animaux ont été identifiés et ont été soumis à des examens cliniques et sérologiques, dont les résultats ont été négatifs. Le foyer est donc considéré comme un foyer primaire.

En 1997, un total de 58 foyers de clavelée avaient été signalés dans le département de l'Evros, le dernier d'entre eux avait été signalé le 19 décembre 1997. A la suite de ces foyers, une surveillance clinique, épidémiologique et sérologique avait été mise en place dans les villages atteints, avec des résultats négatifs, ce qui avait permis la levée de toutes les restrictions locales. Le village d'Inoi n'avait pas été affecté par la maladie en 1997.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

Le 7 juillet, tous les animaux sensibles du troupeau atteint ont été abattus et leurs carcasses détruites.

Quatre troupeaux d'ovins, totalisant 500 animaux, se trouvaient dans des établissements contigus à l'élevage infecté. Ces troupeaux ont fait l'objet d'une surveillance clinique dont les résultats sont négatifs à ce jour, ainsi que d'une surveillance sérologique dont les résultats ne sont pas encore disponibles.

Les mesures habituelles de lutte ont été appliquées :

- nettoyage et désinfection à deux reprises des locaux vidés ;
- mise en place d'une zone de protection (rayon de 3 km) et d'une zone de surveillance (rayon de 10 km) autour de l'établissement infecté ;
- recensement de tous les animaux sensibles à l'intérieur des deux zones ;
- interdiction portant sur les déplacements d'animaux, de produits d'origine animale et d'aliments pour animaux hors de ces zones ;
- interdiction temporaire des marchés à bestiaux, des foires et de l'insémination artificielle ;
- campagne de sensibilisation des communautés agricoles et professionnelles ;

- la vaccination comme mesure de lutte n'a été ni pratiquée, ni envisagée.

MALADIE DE NEWCASTLE EN TCHEQUE (REP.)

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 16 juillet 1998 du Docteur L. Čeleda, directeur général adjoint des Services vétérinaires, Prague :

Nature du diagnostic : clinique, nécropsique et de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 15 juillet 1998.

Date présumée de l'infection primaire : 7 juillet 1998.

Localisation	Nombre de foyers
Klasterecnad Ohri, département de Chomutov	1

Description de l'effectif atteint : volailles de basse-cour.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

sensibles	cas	morts	détruits	abattus
20	5	5	15	0

Diagnostic :

A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic : Institut vétérinaire d'Etat (Prague).

B. Epreuves diagnostiques réalisées : isolement du virus.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- abattage sanitaire ;
- mise en place d'une zone de contrôle des déplacements dans un rayon de 10 km et d'une zone de surveillance dans un rayon de 3 km autour du foyer ;
- vaccination.

*
* *

INTOXICATION PAR *SIMARUBA AMARA* EN ARGENTINE chez des équidés (rapport de suivi)

[paru le 17 juillet 1998 sous le titre :]

Affection d'étiologie inconnue chez des chevaux en Argentine

RAPPORT DE SUIVI N° 2

Traduction d'une télécopie reçue le 16 juillet 1998 du Docteur L.O. Barcos, président du Service national de la santé et de la qualité agro-alimentaire (SENASA), ministère de l'économie, des travaux publics et du service public, Buenos Aires :

Terme du rapport précédent : 18 juin 1998 (voir *Informations sanitaires*, 11 [25], 92, du 26 juin 1998).

Terme du présent rapport : 15 juillet 1998.

Tableau clinique :

Il est principalement caractérisé par : œdème et/ou inflammation des lèvres, avec asymétrie des lèvres et des naseaux, érosions et jetage nasal, érosions de 2 à 5 mm dans la région buccale (palais,

joues, gencives, intérieur des lèvres et faces supérieure et latérales de la langue). Dans un faible nombre de cas, la présence d'érosions, d'inflammations et de sécrétions au niveau de l'anus et des parties génitales a été observée.

Situation épidémiologique :

Au cours de la période comprise entre le 29 mai (premiers cas) et le 15 juin (derniers cas enregistrés), il y a eu 124 équidés atteints sur un total de 600 (sans prédilection en raison de l'âge ou du sexe) dans quatre établissements se situant dans la capitale fédérale ou dans ses environs. Dans tous les cas, l'évolution de la maladie a été favorable, avec disparition des symptômes de 5 à 7 jours après leur constatation. La morbidité a été de 20 à 30 % dans deux établissements, elle a été plus faible (13 et 1 %) dans les deux autres établissements. Les deux morts constatées au cours de cette période étaient sans relation avec cette affection. Dans le reste du pays et dans les pays limitrophes, aucun cas n'a été détecté au cours des derniers 45 jours parmi les chevaux en transit au sein de la région infectée et qui retournaient à leur point de départ. Les recherches épidémiologiques n'ont pas permis d'établir quelque relation entre les animaux atteints et les animaux non atteints qui, étant d'origines géographiques différentes, ont participé en commun à des manifestations hippiques avant l'apparition des premiers cas.

Progrès du diagnostic

Les examens de laboratoire ont permis d'écartier, comme cause de la maladie, la stomatite vésiculaire (souches Indiana et New Jersey), la peste équine, la morve, la dourine, l'artérite virale équine, l'adénoïrose équine, la rhinopneumonie équine (HVE-1 et HVE-2), la piroplasmose (*B. equi* et *caballi*). Il n'a pas été possible de faire un lien avec un agent étiologique. Les recherches microbiologiques and toxicologiques en cours n'ont pas permis d'aboutir à des conclusions.

Mesures de lutte

La *Resolución Oficial* n°802, mise en vigueur le 8 juillet 1998, a levé les restrictions concernant les quatre établissements dans lesquels des cas avaient été détectés, en maintenant l'état d'alerte et de vigilance en vue de la détection de cas éventuels et de la mise en place de mesures préventives de strict contrôle sanitaire de circulation pour tous les établissements hippiques de regroupement ou de stabulation d'équidés. Les manifestations hippiques, l'importation et l'exportation restent autorisées.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.